



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

Cristal violet oxalate

361490

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Cristal violet oxalate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Dispositif médical de diagnostic in vitro.
Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : RAL DIAGNOSTICS
Site Montesquieu
33650 MARTILLAC FRANCE
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05
www.ral-diagnostics.com
Email: commercial@ral-diagnostics.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

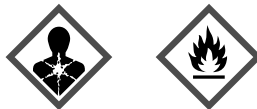
Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Cancérogénicité - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Carc. 2) - H351
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 3
Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - (CLP : Aquatic Chronic 3) - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



- Pictogramme(s) de danger : GHS08 - GHS02
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence

- Prévention : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
— Ne pas fumer.
- Intervention : P308+313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun dans des conditions normales.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

Cristal violet oxalate

361490

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Préparation.

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	Classification
Ethanol	: env. 15 %	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2;H225
Oxalate d'ammonium	: < 1 %	1113-38-8	214-202-3	-----	----	Acute Tox. 4 (Dermal);H312 Acute Tox. 4 (Oral);H302
Violet cristallisé	: < 5 %	548-62-9	208-953-6	612-204-00-2	----	Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Carc. 2;H351 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- **Contact avec la peau** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- **Inhalation** : Les symptômes d'une surexposition aux vapeurs comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement, diminution de l'acuité visuelle.
- **Contact avec la peau** : Rougeurs, douleur. L'exposition au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé.
- **Contact avec les yeux** : Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Larmes.
- **Ingestion** : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Poudre. Dioxyde de carbone. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : En mélange avec l'air et en présence d'une source d'ignition, peut brûler à l'air libre ou exploser en espace confiné.

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Inflammable.**Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.**Prévention** : Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer.**Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

Cristal violet oxalate

361490

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les personnes : Porter un appareil respiratoire approprié. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures après fuite / épandage : Ecarter toute source d'ignition. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder les flacons fermés hors de leur utilisation. Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

Sur les ingrédients

Ethanol : VLE - France [mg/m³] : indicative 9500
Ethanol : VLE - France [ppm] : indicative 5000
Ethanol : VME - France [ppm] : indicative 1000
Ethanol : VME - France [mg/m³] : indicative 1950
Ethanol : VME - Etats-Unis [ppm] : indicative 1000
Ethanol : VME - Etats-Unis [mg/m³] : indicative 1880
Ethanol : VME - Allemagne [ppm] : indicative 500
Ethanol : VME - Allemagne [mg/m³] : indicative 960

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle



• Protection respiratoire

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un masque facial total avec cartouche de type A (EN 14387). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

Cristal violet oxalate**361490**

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- **Protection des mains** : Gants. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
En cas d'immersion:
Matière : caoutchouc nitrile.
Epaisseur minimum: 0.10 mm. Temps de pénétration: Non testé.
Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).
En cas d'éclaboussures:
Matière : caoutchouc nitrile.
Epaisseur minimum: 0.10 mm. Temps de pénétration: Non testé.
Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).
Source des données: Ansell Healthcare Europe N.V., Riverside Business Park, Block J, Boulevard International 55, B-1070 Brussels, Belgium, Tel. +32 (0)2 528 74 00, e-mail : info@ansell.eu.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié. Choisir une protection corporelle en relation avec la dangerosité du produit, de sa concentration et des quantités utilisées en fonction du poste de travail.
- **Protection des yeux** : Lunettes de sécurité. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

- Etat physique** : Liquide.
Couleur : Violet foncé.

9.1.b. Odeur

Aucune donnée disponible.

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

Aucune donnée disponible.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible.

9.1.g. Point d'éclair

- Point d'éclair [°C]** : 39.57

9.1.h. Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible.

9.1.i. Inflammabilité

Aucune donnée disponible.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

Cristal violet oxalate

361490

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Aucune donnée disponible.

9.1.k. Pression de vapeur

Aucune donnée disponible.

9.1.l. Densité de vapeur

Aucune donnée disponible.

9.1.m. Densité relative

Densité : 0.98

9.1.n. Solubilité

Aucune donnée disponible.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Aucune donnée disponible.

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible.

9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.

9.1.r. Viscosité

Aucune donnée disponible.

9.1.s. Propriétés explosives

Aucune donnée disponible.

9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité physico-chimique : Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut libérer des gaz inflammables.

Propriétés dangereuses : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Flamme nue. Etincelles. Surchauffe.

10.5. Matières à éviter

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

Cristal violet oxalate

361490

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

• Toxicité aiguë**Sur les ingrédients**

Violet cristallisé : Admin. orale (souris) DL50 [mg/kg] : 96
: Administ.orale(lapin) DL50 [mg/kg] : 150
: DL50 intrapéritonéal - rat [mg/kg] : 8.9
: DL50 intrapéritonéal -souris [mg/kg] : 5.1
: DL50 intraduodénal - lapin [mg/kg] : 160
: DL50 intrapéritonéal - lapin [mg/kg] : 5

Ethanol : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 5000 - 20000
: Inhalation (rat) CL50 [ppm/4h] : 20000 - 30000
: Admin. orale (souris) DL50 [mg/l/4h] : 20

• Corrosion cutanée/irritation cutanée : Aucune donnée disponible.

• Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Aucune donnée disponible.

• Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible.

• Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible.

• Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

• Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Aucune donnée disponible.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Aucune donnée disponible.

• Danger par aspiration : Aucune donnée disponible.

• Effets potentiels sur la santé : Aucune donnée disponible.

• Signes et symptômes d'une exposition : Aucune donnée disponible.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur les ingrédients

Violet cristallisé : CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 0.24 - 5
: CE50-72 Hrs - Algae [mg/l] : (Pseudokirchneriella subcapitata) 0.025 - 0.8

Ethanol : CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 11000
: CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 9268 - 14221
: CE50-48 Hrs - Algae [mg/l] : 5000

12.2. Persistance - dégradabilité

Sur les ingrédients

Violet cristallisé : Biodégradation [%] : 10

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

Cristal violet oxalate

361490

SECTION 12. Informations écologiques (suite)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination des déchets

: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

• No ONU : 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• Désignation officielle de transport : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol en solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

• Etiquette(s) de danger



• Classe : 3. Liquides inflammables

- I.D. n° : 30

• Code de classification : F1

14.4. Groupe d'emballage

• Groupe d'emballage ADR : III

• Groupe d'emballage IMO : III

• Groupe d'emballage IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

• IMDG-Pollution marine : Yes

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures d'urgence en cas d'accident

• Code IMO-IMDG : FS : F-E - S-E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

Cristal violet oxalate**361490**

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16. Autres informations

Texte phrases H des substances	: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H312 - Nocif par contact cutané. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Révision	: 11
Date d'impression	: 20 / 10 / 2016
Autres données	: Produit destiné à un usage exclusivement professionnel.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document